

Bilan annuel d'animation
Site Natura 2000 - Puy de Wolf
FR73000875- 2014



1 – Préambule

1.1. Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Ce bilan d'activité porte sur l'animation 2014 du site **FR73000875, le Puy de Wolf**.

Site **désigné par arrêté du 26 décembre 2008** comme zone spéciale de conservation au titre de la Directive Habitats.

Le document d'objectifs a été validé en novembre 2003, le site est en animation depuis 2004. L'animation a été confiée au CPIE du Rouergue.

Une proposition de révision du périmètre du site a été faite afin d'ajuster le périmètre aux habitats les plus intéressants dès l'élaboration du document d'objectifs. Celui-ci intègre ce nouveau périmètre.

1.2. L'organisation de l'animation

La **présidence du Comité de suivi a été acceptée par la Communauté de Communes de Decazeville Aubin** en réunion de bureau datée du 21 janvier 2008. Acte rendu exécutoire à compter du 29 janvier 2008. C'est **Monsieur Yves Galan**, qui a été désigné par le conseil communautaire du 6 septembre 2010 pour être délégué de la collectivité chargé de siéger au comité de suivi du site. Suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014, **Madame Josiane Lagarrigue-Castes** a été désignée le 23 avril 2014.

A noter que depuis 2012, la maîtrise d'ouvrage de l'animation est également assurée par la communauté de communes qui est chargée de faire les demandes de subvention directement auprès de la DDT.

Pour l'année 2014, **l'animation a été assurée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue** pour un budget total de 13740 €.

Ce bilan est celui de la 11ème année d'animation, dont la convention initiale court du 1 avril 2014 au 31 décembre 2014.



1.3. Rappel des enjeux et objectifs du document d'objectifs

Le site a été désigné au titre de la directive Habitats pour trois habitats d'importance communautaire non prioritaires. Ces habitats appartiennent à la zone biogéographique continentale.

Il s'agit de :

- formations à Genista purgans montagnardes / code Natura 2000 5120
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses / code Natura 2000 8220,
- pelouses pionnières sur dômes rocheux / code Natura 2000 8230

Depuis 2011, suite à l'étude complémentaire sur les milieux menée par le Conservatoire Botanique de Midi-Pyrénées en 2008 à la demande de la DREAL afin de compléter les inventaires réalisés sur le Puy de Wolf par le cabinet Ectare, deux nouveaux habitats d'intérêt communautaire ont été caractérisés sur le site.

Il s'agit de :

- chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica / code Natura 2000 9230, code Corine Biotopes 41.65
- pelouses sèches semi-naturelles avec faciès d'emboisement / code Natura 2000 6210, codes Corine Biotopes 34.34 et 34.41, 31.83

Au total, le site Natura 2000 du Puy de Wolf compte **5 habitats d'intérêt communautaire**.

Les **objectifs de conservation** déterminés par le document d'objectifs sur ce site sont :

Obj_1 Maintenir ou restaurer les landes à genêt purgatif et pelouses rocailleuses par une agriculture extensive et équilibrée

Obj_2 Mettre en avant le caractère emblématique et remarquable du Puy de Wolf

Obj_3 Suivre l'évolution du site et des pratiques

Obj_0 Animer la mise en œuvre du docobj

Pour atteindre ces objectifs, **10 mesures** ont été définies dans le document d'objectifs :

G1 Gestion des landes et milieux associés

G2 Gestion des zones rocheuses

I1 Limitation de la pénétration motorisée sur le chemin d'accès aux installations radiotéléphoniques

I2 Implantation d'équipements au niveau du parking



- I3 Ré-orientation de la randonnée pédestre et équestre sur le chemin de petite randonnée voisin
- I4 Amélioration de l'accueil et l'information du public
- I5 Participation à la conception et à la réalisation d'un espace de découverte des milieux et espèces remarquables du secteur
- S2 Suivi global
- S1 Suivi botanique des habitats
- A Animation et coordination

1.4 Mission de la structure animatrice

Les missions du CPIE du Rouergue s'articulent autour des volets suivants :

Gestion des habitats d'intérêt communautaire

Veille à la bonne prise en compte des habitats d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales et les politiques publiques

Suivis scientifiques et techniques

Mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation

Gestion administrative et animation de la gouvernance du site

En 2014, le programme d'action prévoyait que ces missions soient déclinées de la façon suivante :

Assistance administrative : 4 jours (gestion administrative et animation de la gouvernance)

Informatisation des données / suivi docobj : 7 jours (gestion administrative et animation de la gouvernance)

Mise en œuvre des chartes / contrats : 5 jours (gestion des habitats)

Evaluation des incidences : 2 jours (veille à la bonne prise en compte des habitats)

Participation au réseau des animateurs : 2 jours (gestion administrative et gouvernance)

Accompagnement des porteurs de projet/animation et sensibilisation : 6 jours (mise en œuvre des actions de communication et sensibilisation)

Mises à jour du site internet : 4 jours (mise en œuvre des actions de communication et sensibilisation)

Actualisation du panneau d'accueil du site (contenus+tirage) : 1600 €

Budget prévu en 2014 : 13 740 €



2 – Gestion des habitats d'intérêt communautaire

2.1. Animation de la charte Natura 2000

Depuis 2012, l'Etat ne compense plus la part communale dont est exonéré tout signataire de la charte. Dans l'attente de plus de précisions, la DDT a souhaité que la charte ne soit pas mise en avant depuis 2013.

2.2. Animation des MAET

Site non ouvert à la contractualisation. Pas de souhait des exploitants dans ce sens. Aucune action en 2014.

2.3. Animation des contrats

Les parcelles non déclarées à la PAC et non forestières peuvent faire l'objet de contrats d'entretien dans la mesure où cet entretien permet de maintenir les habitats. Sur le site du Puy de Wolf, l'évolution naturelle des habitats tend vers une lande puis vers un boisement. Tous les stades d'évolution sont visibles sur le site. Cependant, les zones de lande ou de boisement sont très localisées et correspondent à des variations dans la profondeur des sols. Partout ailleurs, leur évolution est très ralentie. Ainsi, des travaux de débroussaillage peuvent être utiles localement. Cette possibilité est grandement invalidée par la structure foncière du puy, notamment sur la partie firminoise. Pour la plupart des parcelles, la totalité des propriétaires n'est pas encore connue malgré le travail de recensement des propriétaires en cours.

En 2014, un groupe de travail des usagers et propriétaires a été constitué. A cette occasion, un des propriétaires de parcelle déclarée à la PAC a signalé la présence de sangliers dans des ronciers. Ce signalement a été répercuté auprès de la fédération de chasse le 8/12/2014. Quant aux ronciers, aucune intervention ne peut être envisagée à l'heure actuelle dans le cadre d'un contrat.

2.3. Animation foncière

Afin de faciliter la mise en œuvre des actions contractuelles et le conventionnement avec les porteurs de projets, la base de données des propriétaires est enrichie et mise à jour chaque année.



3. Evaluation des incidences des projets

Aucune manifestation ou activité soumise à évaluation des incidences n'a eu lieu sur le site en 2014.

Plusieurs activités **pouvant avoir un impact parce que générant une surfréquentation** qui peut être dommageable aux habitats naturels ont eu lieu en 2014 :

Visites guidées : encadrées par le CPIE, le musée Vetter et la Communauté de communes, ces visites guidées se déroulent pour l'essentiel à partir du chemin principal situé au sommet du site. Les recommandations liées à la préservation des espèces et habitats sont systématiquement données.

Visites scolaires dans le cadre de l'opération portée par le Conseil Général de l'Aveyron : en 2012 et en 2013, ces visites ont été encadrées par le CPIE avec la Ligue pour la protection des oiseaux. Un repérage de terrain avait précédé ces interventions permettant d'éviter les zones les plus sensibles et d'accueillir les élèves dans la partie basse du site, en grande partie sur la zone de grès, moins sensible au piétinement. Fin 2013, cette zone a fait l'objet d'un débroussaillage important, hors cadre de Natura 2000 ou ENS. L'accès au site depuis le centre ville est désormais très facile et peut engendrer des problèmes de piétinement des sols qui sont à surveiller. En 2014, les sorties ont été encadrées par Rural concept. Ces sorties sont financées par le Conseil général de l'Aveyron.

Ronde du puy de Wolf : l'événement course et randonnée organisé par le club VCAN de Firmi a été reconduit en 2014 avec un date avancée au mois de Mai. Des conventions ont été signées avec les propriétaires identifiés. Une visite de terrain au cours de l'hiver 2013 avait montré que l'édition 2013 avait eu un impact bien visible sur la végétation et les sols. En 2014, il n'a pas été possible de modifier la date, seule une annulation étant possible, le choix a été fait, en concertation avec la DDSCPP et la DDT de faire un ensemble de recommandations aux organisateurs, de les communiquer à la DDT, chargée d'instruire le dossier et de veiller à leur mise en œuvre auprès des organisateurs afin de limiter l'impact de la course. Parmi ces recommandations il a été demandé de :

- Déplacer le stand de ravitaillement initialement positionné sur les habitats visés par la directive
- Mettre en défens une zone à Tabouret de Firmi particulièrement exposée au piétinement
- Respecter autant que possible les traces et chemins existants, ne pas s'en écarter
- Interdire tout véhicule, y compris VTT sur le puy de Wolf en dehors du chemin d'accès aux antennes et chemin goudronné
- Prévoir une sensibilisation des participants via la présence de l'animatrice du site ou l'utilisation de l'exposition (cette dernière solution ayant été retenue)
- Débaliser entièrement le site après la manifestation
- Accepter le principe d'une réunion pour l'organisation d'une édition 2015.



Plusieurs rencontres et réunions, voire visite de terrain ont été nécessaires pour mener à bien ce travail de sensibilisation. Une réunion CPIE-DDSCPP-DDT le 23 janvier, une réunion CCDA-VCAN le 5 février 2014, une réunion CPIE-VCAN le 7 février, suivie d'une visite de terrain CCDA-CPIE, une visite de terrain VCAN-CPIE-CCDA le 25 avril. Des entretiens téléphoniques ont également été nécessaires, notamment pour formuler l'avis demandé par la DDT envoyé le 22 avril 2014. L'arrêté n°27 du 30 avril 2014 autorisant l'événement le 11 mai 2014 stipule dans son article 13 que des prescriptions particulières doivent être prises compte tenu qu'il s'agit d'un site Natura 2000.

En 2014, une expertise du site a été demandée par la DDT au Conservatoire Botanique pour décider de la poursuite ou non de ce type d'activité sur le site. Une réunion de concertation a eu lieu en juillet 2014 afin de préparer l'édition 2015. L'expertise du Conservatoire a eu lieu en août et a conclu à la réalité de l'impact du piétinement sur les sols, mais de manière très localisée donc peu problématique pour le reste des habitats dans la mesure où le chemin tracé reste le même. L'incidence de la course est locale, elle peut donc être maintenue sous réserve de respecter les recommandations données en 2014, voire d'accentuer la sensibilisation des participants.

Il a donc été proposé que la CCDA ou l'animateur du site Natura 2000 soit présent le jour J, par exemple pour accompagner les randonneurs, que le speaker rappelle les recommandations au micro, que la population locale soit impliquée par exemple avec FFRP dans le cadre de « un chemin, une école ». Le CDOS a proposé qu'une éventuelle formation soit remplacée par un accompagnement régulier des porteurs de projet.

Toutefois, deux problèmes, ne relevant pas de Natura 2000 ont été soulignés par le Conservatoire lors de son expertise :

- d'une part, la présence d'espèces protégées sur le parcours qui justifie une expertise plus poussée (qui ne relève pas de l'expertise Natura 2000)
- d'autre part, la découverte d'une station bien développée d'espèces exotiques envahissantes en haut du site. Ces espèces profitent des ouvertures de chemin pour se disperser et pourrait donc bénéficier largement de la fréquentation lors de la course. Une action pourrait être mise en place en 2015 avec le conservatoire également pour limiter leur expansion.

4. Suivis scientifiques et techniques

Pour mémoire, une convention a été signée le 14 juin 2012 entre la CCDA, le CBPMP et le CPIE concernant la diffusion de données sur les espèces sensibles.

A ce jour, aucune espèce concernée par le plan national sur les espèces menacées n'a été caractérisée sur le puy de Wolf. Si des découvertes devaient avoir lieu dans ce sens, il faudra veiller à l'articulation entre Natura 2000 et ce plan.

Aucun suivi n'a été mis en œuvre en 2014 mais le Conservatoire Botanique a été sollicité pour mettre en place un état zéro en 2015. De même, le programme 2015 a été établi afin d'intégrer des inventaires faune. Les groupes prioritaires étant l'avifaune, les reptiles et les lépidoptères.



5. Information, communication, sensibilisation

5.1. Création, mise à jour d'outils de communication, media

Site internet

Un site internet dédié est en ligne depuis 2012. Il comporte trois volets et une page d'accueil/actualité mise à jour au fur et à mesure de l'actualité du site. Les trois volets sont : Comprendre Natura 2000, Découvrir le site du puy de Wolf, Agir localement.

En 2014, il s'est principalement agi de mettre à jour et compléter le site.

Réalisées : 16 actualisations et mises à jour entre avril et décembre 2014 dont 7 actus et 9 MàJ ou complément soit une moyenne de 1,5 à 2h00 par actualisation du site internet.

Les actus ont porté sur

- la lettre du réseau
- les infos concernant le site (visites, expo...)
- des actus diverses en rapport avec le site (question au gouvernement, plantes hyperaccumulatrices dans Future...)

Les mises à jour ont porté sur :

- le comité de pilotage
- le bilan 2013
- la partie agriculture
- l'ajout d'un enregistrement effectué par Radiotemps Rodez
- la charte

Adresse du site internet: <http://puydewolf.n2000.fr>

Réfection du visuel du panneau d'accueil

Les contenus ont été travaillés entre juillet et octobre 2014. Le graphisme a été réalisé par la CCDA en octobre/novembre 2014 sur la base de la charte graphique définie pour l'exposition et la charte du site. L'impression a été réalisée par AMC sur alucobon et la pose également été effectuée par AMC et le CPIE le 9 décembre 2014.

Les propriétaires ont été invités par mail le 5 décembre 2014. Le principe de la modification du visuel avait été présenté en réunion de groupe de travail le 18 novembre et bien accepté.

Le panneau a été présenté au comité de pilotage le 12 décembre 2014. Un film sera ajouté pour les logos peu visibles et pour ajouter une date.



5.2 Prises de contact avec des partenaires potentiels

- Dans le cadre de la préparation des visites guidées, contact avec le service patrimoine de la CCDA.
- Dans le cadre du travail sur le GR62, contact avec le comité départemental de randonnée pédestre
- Dans le cadre de l'organisation de la ronde du puy de Wolf, contact avec les organisateurs et avec les services de la DDT
- chargés d'instruire le dossier
- Dans le cadre de la modification du comité de pilotage, contact avec les membres pressentis
- Contact pris par un laboratoire du CIRAD sur les plantes hyperaccumulatrices du site

5.3 Communication auprès des familles du bassin de Decazeville

La communauté de communes Decazeville-Aubin a souhaité améliorer la sensibilisation de la population locale et notamment des familles, généralement peu représentées dans les opérations de sensibilisation habituelles sur le puy.

Afin de rendre la sensibilisation plus attractive pour ce type de public, un rallye-jeu de piste a été imaginé de telle sorte que ce soit les enfants qui puissent sensibiliser leurs parents aux richesses du site et aux enjeux de conservation.

Suite au travail préparatoire effectué en 2013-2014, une restitution du travail des enfants devait se faire pour la fin de l'année scolaire 2013-2014. Elle devait être mise en ligne sur le site internet du puy de Wolf dans la mesure du possible (droit à l'image). En complément, une action auprès des parents a été programmée le 20 juin 2014, dans le cadre du programme 2014.

Aucune de ces deux actions n'a pu aboutir faute de disponibilité de l'équipe éducative qui avait démarré le projet.

5.4 Participation à la vie du réseau et au delà du site

La DREAL a organisé une réunion du réseau des animateurs à Auzeville-Tolosane le 16 octobre 2014. Beaucoup de changement et d'incertitudes pour 2015. Tout d'abord, une équipe DREAL renouvelée et le départ non remplacé de Pascale Crosnier. Ensuite, malgré un contexte favorable, Natura 2000 restant une priorité pour le MEDD, la stratégie régionale a été adoptée par la DREAL mais on ne connaît pas les orientations de la Région qui sera chargée d'instruire les dossiers à venir. Ni le budget alloué.

Le FEADER 2007-2013 n'étant pas totalement consommé, la mission d'animation de 2015 sera en partie financée par ce biais afin d'assurer la continuité.

Un groupe de travail a été constitué avec le conservatoire botanique pour une réflexion sur la priorisation des actions sur les habitats agro-pastoraux. Parmi les habitats ciblés,



on trouve les pelouses sèches semi-naturelles présentes au puy.

Documents à télécharger sur le site de la DREAL.

6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

Le site du puy de Wolf est intégré à la politique espaces naturels sensibles de l'Aveyron, ce qui a donné lieu à des actions de sensibilisation (indépendamment de l'animation du site Natura 2000), ainsi qu'à la politique de développement durable menée par la Communauté de Communes en partenariat avec les communes de Firmi et Aubin et leurs OTSI respectifs ce qui a permis d'organiser une visite dans le cadre des journées du patrimoine 2014.

- En 2014 comme en 2013 et en 2012, deux classes de 6^{ème} ont bénéficié des animations prévues en complément avec le collège Ramadier de Decazeville (antenne de Firmi), dans le cadre de l'opération collégi'ENS financée par le Conseil Général de l'Aveyron. Elle n'a pas fait l'objet d'un financement Natura 2000. Ces animations ont été effectuées par Rural concept en 2014.
- La visite du 20 septembre a rassemblé environ 20 personnes, des habitants du bassin principalement, informés par le prospectus de la communauté de communes, internet (liste d'envoi du musée Vetter et du CPIE) et les journaux locaux. Les participants ont été accueillis à la maison de la serpentine où l'exposition a été très appréciée. L'expo a plu ainsi d'ailleurs que la maison de la serpentine.

Projet GR62b : Malgré le départ du porteur de projet initial, le CDRP poursuit cette démarche en vue de détourner le GR62b pour qu'il passe sur le puy de Volf et en vue de sa classification au PDIPR. Des conventions doivent être passées entre la commune de Firmi et les propriétaires. Le dossier est entre les mains de la mairie.

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance

7.1 Organisation de la gouvernance du site

L'amélioration de la gouvernance ayant été actée au comité de pilotage de juin 2014, il s'agissait de contacter l'ensemble des structures dont la présence était souhaitée au comité de pilotage. Toutes les structures ont été contactées pendant l'été. La liste définitive a pu être établie à l'automne pour une parution de l'arrêté préfectoral au 6 novembre 2014.



7.1.a Organisation de réunions du comité de pilotage

Le nouveau comité de pilotage constituée de 21 membres s'est réuni le 12/12/14 à Firmi sous la présidence de Mme Lagarrigue-Castes. Les actions prévues début 2015 ont été validées. Ce sera principalement une amélioration de la connaissance scientifique du site. Plusieurs membres se sont rendus sur le site suite à la réunion.

7.1.b Animation d'un groupe de travail

Dans le même temps, un groupe de travail a été constitué avec les propriétaires et usagers et s'est réuni pour la première fois le 18 novembre 2014 à Decazeville sur le thème de l'accessibilité du site.

La conclusion de ce groupe de travail a été que le panneau a eu un effet très positif sur la fréquentation, que celle-ci n'a pas augmenté, mais s'est améliorée en qualité. Le groupe de travail a accepté l'idée d'une modification du parcours du GR62 sur le site (sous réserve d'obtenir l'accord des propriétaires concernés) mais pas de la création d'un autre chemin dans l'immédiat. Toutefois, les propriétaires demandent à ce que la question de la responsabilité soit clarifiée par des conventions.

Un des propriétaires a fait part de son inquiétude concernant la présence de sanglier sur sa parcelle. Ce même propriétaire avait souligné par le passé la présence de ronciers de plus en plus importants. Toutefois, sa parcelle étant mise à la disposition d'un agriculteur qui l'a déclarée à la PAC, elle ne peut pas faire l'objet d'une contractualisation. Le propriétaire a été invité à nous prévenir en cas de changement de statut de la parcelle. La fédération de chasse a été contactée le 8/12/2014.

7.2 Gestion administrative et financière

Le financement des actions menées en 2014 sur le site du puy de Wolf a été assuré de trois manières différentes :

Dossier de financement FEADER sous maîtrise d'ouvrage CCDA

Sous-traitance au CPIE de l'animation 2014 via une convention : **13 740 €**

Programme annuel de la CCDA et de la ville de Decazeville : 190 €

visites guidées, avec partenariat avec OTSI et musée de géologie Vetter

animation par la chargée de mission développement durable et la chargée de mission culture

Animations collégi'ENS (hors financement Natura 2000) : non communiqué

Le prestataire choisi par le Conseil Général a réalisé cette animation le 16 mai 2014 avec le collègue Ramadier.

